

Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord

Jean-Noël Ferrié, Jean-Claude Santucci

► **To cite this version:**

Jean-Noël Ferrié, Jean-Claude Santucci. Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord: Une mise en perspective. Jean-Noël Ferrié; Jean-Claude Santucci. Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord, CNRS, pp.11-18, 2006, Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord. <halshs-00201860>

HAL Id: halshs-00201860

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00201860>

Submitted on 10 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Dispositifs autoritaires et dispositifs de démocratisation en Afrique du Nord : une mise en perspective

*Jean-Noël FERRIE**
*et Jean-Claude SANTUCCI***

Depuis sa création, l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* a consacré de nombreuses études thématiques au changement politique et social au Maghreb, et notamment aux changements institutionnels. Le premier volume de l'*Annuaire*, paru en 1962, est, ainsi, presque entièrement consacré à la mise en place et aux travaux des institutions parlementaires au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Il s'agit, comme le souligne Alain Roussillon, de savoir ce que les élites en place au moment de la décolonisation font de l'indépendance, comment elles organisent l'État et sa relation à la société, dans un contexte de développement (Roussillon, 2000, p. 532-533). Cette question, pour être posée dans l'*Annuaire*, principalement par des juristes, est au centre des débats politologiques des années soixante. Elle est au centre de l'ouvrage classique de Manfred Halpern, *The Politics of Social Change in the Middle East and North Africa* comme de l'ouvrage plus tardif de Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies* (Halpern, 1963 ; Huntington, 1968). La question que pose ces ouvrages est celle de la stabilisation d'un ordre politique permettant la réforme et le développement des sociétés ; l'application de la démocratie ne leur importe pas (comme elle n'importe pas aux gouvernants dont ils décrivent l'action). Cette attitude provient sans doute d'une croyance fort commune, celle de l'impossibilité de parvenir à la fois au développement et à la démocratisation, la démocratie étant considérée comme dépendante du développement. C'est le paradigme de la conditionnalité économique dont la formulation académique la plus achevée apparaissait alors dans les travaux de Seymour Martin Lipset (1959).

* Cedej, Le Caire

** Iremam, Aix-en-Provence

Commentant ce paradigme, Guy Hermet note que c'est faire fort peu de cas de l'Inde qui présentait, dès cette époque, le double caractère d'un pays souffrant de nombreux problèmes de développement et, néanmoins, démocratique (2000). On trouve l'influence du même paradigme chez les juristes puis chez les politistes de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, quand bien même accordent-ils, dans les premières années de la revue, une importance supérieure aux enjeux constitutionnels et aux processus électoraux sur l'étude des processus de développement¹. Mais ces enjeux sont eux-mêmes considérés sous l'angle du développement et des relations de dépendance vis-à-vis de l'ancien colonisateur. Cette perception des choses est maintenue jusqu'à la fin des années soixante-dix. C'est ainsi, par exemple, que l'étude de Michel Camau sur le droit constitutionnel des pays du Maghreb est recueillie dans un ouvrage intitulé *Rapports de dépendance au Maghreb* (Camau, 1976)².

En 1979, paraît, sous la direction de Jean Leca, l'étude de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord 1977* intitulée : *Développements politiques au Maghreb. Aménagements institutionnels et processus électoraux*³. Cette étude entend prendre en compte des événements institutionnels survenus entre 1976 et 1977 – mise en œuvre de la Constitution marocaine de 1972, adoption de la Charte nationale algérienne, d'une nouvelle constitution, élection du président Boumédiène et de l'Assemblée nationale populaire, révision constitutionnelle tunisienne, adoption du livre vert de Kadhafi... – et décrire leur insertion dans des stratégies de légitimation des gouvernants. Ainsi que le souligne Jean Leca, le mot stratégie est entendu au sens large pour définir les conséquences sociales d'un ensemble de choix aménageant les relations entre le régime et sa base sociale (Leca, 1979, p. 4)⁴. Il s'agit, en somme, de voir comment les régimes organisent leur stabilité en aménageant les institutions. Passant en revue différents modèles descriptifs des modes de légitimation et des agencements sociaux qu'ils impliquent, Jean Leca marque sa préférence pour une typologie

¹ C'est ainsi que Maurice Flory écrit dans la première livraison de l'*Annuaire* : « La démocratie est donc difficile dans un pays sous-développé. Il n'est pas certain – au moins sous sa forme occidentale – qu'elle soit souhaitable. Tout développement accéléré semble supposer un régime fort, capable de définir un plan rigoureux, de mobiliser les masses, de leur imposer de longs sacrifices » (Flory, 1964, p. 18).

² L'ouvrage est publié par l'équipe du CRESM (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes) qui publie aussi l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*.

³ Jusqu'à une date récente, l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* publiait, dans sa première partie, une étude thématique rassemblant un nombre généralement important de contributions. Cette étude thématique paraissait également en ouvrage séparé.

⁴ Qui cite, à ce propos, Clement Henry Moore, lequel définit une stratégie comme « les relations entre les capacités politiques et la base sociale d'un régime » (Moore, 1970). La notion de stratégie adoptée par l'auteur pose, toutefois, un problème épistémologique, dans la mesure où l'on ne voit pas comment séparer la stratégie de la délibération, une stratégie étant l'intention de mettre en œuvre une action planifiée, ce qui suppose qu'elle a été préalablement délibérée. Sinon, on risque de nommer stratégies toutes les actions profitables à des acteurs, qu'elles aient été ou non délibérées, or une action peut avoir des conséquences profitables involontaires qu'il n'y a aucune raison de considérer alors comme des stratégies, puisqu'elles ne résultent pas d'une action planifiée à cet effet, ou même comme nécessaires, ainsi que l'a montré Elster (1986). *A priori*, la légitimité d'un régime est un fait de contexte, résultant d'actions délibérées, interpersonnelles et planifiées mais orientées vers des fins précises et immédiates plutôt que la conséquence d'agencements lourds et impersonnels (voir Dobry, 2002).

proposée par Geertz (Leca, 1979, p. 8-9 ; Geertz, 1977). Celle-ci s'avère effectivement heuristique, puisqu'elle distingue trois caractéristiques pour « juger les nations » : le nationalisme, l'autocratie et la « singaporisation ». Par « nationalisme », on entend un moyen de légitimer les élites en place, référence dont l'influence croît avec l'intégration dans l'économie mondiale ; par « autocratie », on entend la capacité des gouvernants à se rendre plus ou moins indépendants des groupes politiques qu'ils ne contrôlent pas ; par « singaporisation », on entend une économie « bifurquée » mais « où une grande masse de la population est condamnée à la subsistance. Le produit social n'en est pas l'émergence des classes de la société bourgeoise [...] mais la séparation entre un groupe (managers, travailleurs, voire lumpen prolétariat ou lumpen bourgeoisie) pris dans la société moderne et une masse se débattant violemment ou passivement dans un état stationnaire mi-traditionnel, mi-détraditionnel » (Leca, 1979, p. 9). Ces trois caractéristiques peuvent s'appliquer facilement à nombre de sociétés arabes actuelles, au-delà même du Maghreb, et l'on s'étonne du peu d'écho que semble avoir eu ce jeu de caractéristiques. C'est ainsi que la « singaporisation » semble convenir à merveille à l'Égypte actuelle en même temps qu'elle peut convenir à l'Égypte libérale – de 1922 à 1952 – pour décrire son entrée paradoxale dans la modernité⁵. L'autocratie convient également pour décrire son gouvernement actuel mais le terme autoritarisme a eu plus de succès⁶. L'autre avantage de la position de Geertz (et de Jean Leca) est qu'elle permet d'échapper au ressassement des analyses marxistes, c'est-à-dire des analyses conduites en termes d'évolutions tectoniques d'entités sociales conçues indépendamment des contextes, comme la « petite bourgeoisie » ou la « classe ouvrière », ou bricolées à partir de la théorie générale pour tenir compte des contextes, comme la « bourgeoisie d'État » (Leca, 1979, p. 10-11). En d'autres termes, ce que suggère (fortement) l'introduction de Jean Leca est d'alléger l'ontologie sociologique de l'analyse des institutions étatiques du Maghreb et de la respécifier à partir d'une meilleure caractérisation de l'ontologie sociale des régimes autoritaires, en d'autres termes de simplifier notre vocabulaire descriptif et de tenir davantage compte de la structure observable des sociétés.

Ceci nous éloigne fort de la discussion des conditions sociales et économiques de la démocratisation, dont il n'est pas question. En effet, parler de démocratisation dans les sociétés de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient consiste – comme le remarquait récemment Michel Camau – à supposer une « sorte de rallye dont personne n'a jamais encore franchi la ligne d'arrivée » (2002, p. 6). En fait, il semble que la bonne question à se poser ne soit pas celle de l'évolution des États de la région vers la démocratie mais la question des conditions par lesquelles l'autoritarisme et, plus précisément, l'autocratie se maintient à travers les changements mêmes qu'elle met en œuvre. La période qui s'ouvre à la fin des années quatre-vingt s'avère particulièrement intéressante de ce point de vue : les gouvernants ne peuvent plus s'en tenir à l'utopie

⁵ Comme on peut le voir, par exemple, dans le travail de Lucie Ryzova sur l'*effendiyya*, c'est-à-dire les Égyptiens ayant reçu une éducation moderne mais ne bénéficiant pas nécessairement des avantages de la modernité (Ryzova, à paraître).

⁶ Voir, par exemple, l'article de Daniel Brumberg (2002) sur les « autocraties pluralistes » (publié récemment en français mais dans une version abusivement privée des notes et références du texte anglais).

développementaliste et les observateurs ne peuvent plus s'en tenir à la vulgate marxiste ou aux théories autoritaires du changement social – celles de Halpern et de Huntington – pour expliquer et justifier la trajectoire de l'État dans les sociétés en développement. Il apparaît clairement, en effet, que l'autoritarisme (en ce compris le socialisme autoritaire) n'a pas accompli son « devoir historique » en favorisant le changement social et la modernisation, de sorte que la libéralisation économique s'est imposée à l'ensemble des États de la région, réduisant (davantage) leurs capacités redistributives. On soulignera, cependant, que la diminution des capacités redistributives des États n'est pas, d'abord, le fait des politiques d'ajustement structurels, mais le fait du dysfonctionnement *interne* de leurs systèmes économiques. Les industries industrialisantes et la planification n'ont pas davantage favorisé l'enrichissement et le changement social en Algérie que le socialisme n'a permis l'enrichissement des Égyptiens. En revanche, il est apparu que le salut de l'autocratie ne résidait pas dans sa capacité redistributive, puisque les gouvernants autoritaires ont pu abandonner leur rôle social sans perdre le pouvoir. Ceci a, toutefois, impliqué l'entrée dans ce que Daniel Brumberg nomme une « stratégie de survie » (Brumberg, 1995) et qui consiste, pour les gouvernants, à autoriser une ouverture limitée favorisant le changement économique sans impliquer une redistribution du pouvoir. Les stratégies de survie démontrent que la libéralisation économique ne nécessite ni n'implique la démocratisation (Haggard et Kaufman, 1992). Au demeurant, la libéralisation économique peut, tout au contraire, impliquer la « délibéralisation » politique, comme l'a montré Eberhard Kienle (2000 et *infra*). Elle ne provoque pas, en tout état de cause, un affaiblissement des gouvernants autoritaires ni même un transfert partiel du pouvoir vers les acteurs économiques (Dillman, 2001) ou encore vers les acteurs de la société civile (Ferrié, 2002). De ce point de vue, la problématique et la pratique de l'État autoritaire apparaissent déconnectées des conditions économiques. En d'autres termes, ce qui fait la robustesse de l'État autoritaire n'est pas sa capacité redistributive. L'échec rémanent des émeutes montre nettement que le retrait social de l'État, s'il est ponctuellement sanctionné, n'entraîne pas la constitution d'un mouvement social (Gallissot, 1991). D'un autre point de vue, on remarquera (sans entrer dans les détails) que les changements culturels échappent également à l'État et suivent, pour une bonne part, les bifurcations de la « singaporisation », mais ne s'y résument pas. Les cultures transnationales s'imposent ainsi aux sociétés de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient (par ex. Ossman, 1998). Quelle est la place de l'État, des changements institutionnels et des processus électoraux dans tout cela ?

À l'illusion des réformes planifiées et conduites par les « gouvernants » ou des vastes explications systémiques plus ou moins tirées de la vulgate marxiste, Michel Camau, dans l'introduction de l'étude de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord 1989* intitulée : *Changements politiques au Maghreb*, substitue une approche insérant les changements politiques dans une série d'autres changements affectant la société, dans « un complexe [de] transformations sociales [s'inscrivant] en faux contre l'utopie du changement dont se réclamaient les États issus des indépendances » (Camau, 1991, p. 8). Bien des choses ont changé, en effet, depuis cette époque mais le « Changement » n'est pas venu, dans un monde qui a frénétiquement cru à la puissance de la volonté et à la force du passé. Ainsi que le remarquait Yves Schemeil à la fin des années

quatre-vingt : « Le calcul des bénéfices et des coûts fait ainsi son apparition, guidant les choix. Les attentes incommensurables que les premiers appels charismatiques ont soulevées n'ont pu être satisfaites. Aucune politique étrangère n'a rendu un pays plus libre [...] ; aucune politique économique ne l'a rendu plus égalitaire » (Schemeil, 1988, p. 447). Cet état de fait incline le chercheur (et sans doute l'acteur) à opérer toute une série de déconnexions entre les multiples sphères de l'activité sociale et à ne plus les considérer comme liées par des liens de causalité directe (Camau, 1991, p. 8). Elles échappent ainsi à l'emprise d'un acteur surpuissant, de sorte que l'État n'apparaît plus comme dirigeant la société mais comme organisant sa survie. Sans doute, si l'on suit l'analyse d'Yves Schemeil, est-ce un mieux du point de vue des acteurs ; c'est aussi un mieux du point de vue de la science politique : il redevient possible de décrire des actions planifiées et réflexives, des contraintes contextuelles, des stratégies, des contrecoups qui n'ont pas pour objet le contrôle et l'orientation de la société mais l'aménagement du pouvoir autoritaire. Pendant longtemps, l'ère des *zaims* (les leaders charismatiques) a laissé accroire qu'il pouvait exister, comme le notait justement Michel Camau, une sorte de « despotisme démocratique », lequel confondant « élan national » et « élan libéral » et prétendant allier « volontarisme politique et idéologie de l'accumulation et du rattrapage » (Camau, 1992, p. 32-33). Ce « despotisme démocratique », qui eut ses partisans comme ses dupes et qui conserve ses nostalgiques, nous a jusqu'à un certain point détournés de l'observation et de l'analyse de l'autoritarisme. Il faut espérer que l'étude des « transitions démocratiques » ne fasse pas de même.

Les régimes arabes sont-ils à la recherche de légitimité ? (Hudson, 1977). Ils sont surtout à la recherche de stabilité. Contrairement aux études insistant trop sur l'importance de la culture politique comme facteur de légitimation⁷, les régimes arabes sont stables, dans leur nature formelle comme dans la nature humaine de leurs dirigeants, et organisent cette stabilité grâce à ce que Michel Dobry nomme des « transactions collusives » (Dobry, 2002), c'est-à-dire l'étendue et la « publication » des interactions entre le régime et les différents secteurs de la société (à commencer, bien sûr, par les secteurs stratégiques). Il s'agit, si l'on veut, d'accroître l'assiette des régimes, de sorte que ce que l'on nomme légitimité ne soit pas un phénomène diachronique mais synchronique. Les ouvertures politiques, les libéralisations – ce que Brumberg nomme les stratégies de survie – constituent la mise en œuvre de ce dessein. Il n'est donc pas question pour les gouvernants de se préparer à donner le pouvoir à des partis d'opposition, généralement déliquescents, et à entrer dans des « tours de table » avec eux afin de préparer le plus rapidement possible le changement de régime⁸. Dans le meilleur des cas, celui du Maroc, par exemple (Ferrié, à paraître), nous avons affaire à des transitions prolongées et non à des transitions « pactées ». Ces dernières se caractérisent par le fait qu'elles suivent un rythme rapide, les acteurs s'entendant en premier sur la règle du jeu électoral ; au contraire, les transitions prolongées sont lentes, l'accord sur les règles du jeu électoral étant remplacé par un « processus [qui] peut durer des

⁷ Voir, par exemple, la discussion entre Hudson (1995) et Anderson (1995).

⁸ À l'instar de ce qui s'est passé dans les pays d'Europe de l'Est. Voir, par exemple, Elster (1996).

années [et] se développe, ponctué d'accords partiels car toujours sujets à une remise en cause, à la lumière de l'équilibre conjoncturel entre les forces politiques [...] [parce qu'il] s'agit d'une stratégie évidente de l'élite autoritaire qui se refuse à modifier le *statu quo* mais qui accepte de chercher de nouvelles règles car elle n'a pas la capacité de résister à la pression de circonstances adverses ou de forces réformistes » (Loaeza, 2002, p. 265). Il est ainsi clair que les transitions prolongées ne sont, au départ, que des stratégies de survie qui échappent lentement et partiellement à leurs concepteurs. Le Mexique offre un exemple de cette évolution qui va d'une libéralisation du régime à une victoire électorale de l'opposition. Sans doute est-ce la seule façon de concevoir actuellement le passage des régimes autoritaires-libéraux (ou, si l'on préfère, des autocraties libéralisées) à la démocratie : un passage involontaire, consécutif à un déplacement de la ligne de tolérance des dirigeants autoritaires et à la modification consécutive des institutions autoritaires. D'un point de vue optimiste, ceci suggère au moins qu'il existe un « cercle vertueux » de la démocratisation⁹, c'est-à-dire que les nécessités organisationnelles liées aux contextes institutionnels font peser des contraintes sur les acteurs, les amenant à orienter leurs comportements en fonction des caractéristiques manifestes des institutions à l'intérieur desquelles ils interagissent.

Cette mutabilité possible des dispositifs autoritaires en dispositifs de démocratisation est au centre du présent ouvrage. Pour autant, celui-ci ne porte pas sur la « démocratisation », qui n'existe pas comme phénomène unifié tout à la fois voulu par les acteurs et observable par les analystes. Il existe, certes, une rhétorique de la démocratisation comme l'ont fait observer, à propos du Maroc, Myriam Catusse et Frédéric Vairel, mais cette rhétorique est décalée par rapport aux pratiques observables (Catusse et Vairel, 2003). De même qu'il existe des dispositifs de démocratisation, mais ceux-ci sont, tout d'abord, des dispositifs autoritaires, des institutions mises en place par les gouvernants afin de se proroger au pouvoir, tout en satisfaisant les demandes d'ouverture qui ne mettent pas en cause leur primatie. La récente revivification de nombreux parlements arabes, étudiée par Baaklani, Dencœur et Springborg (1998), témoigne du sens et des limites de cette ouverture. La tenue ou la libéralisation des élections législatives permet, certes, l'entrée de l'opposition modérée dans les parlements mais ne modifie pas les mécanismes de dévolution du pouvoir suprême, de sorte que les gouvernants autocratiques – les vrais gouvernants, en quelque sorte – continuent de gouverner comme naguère. Ils ne sont pas, en effet, prêts à admettre qu'une majorité parlementaire opposée à leurs vues puisse effectivement remporter les élections, de sorte que, dans le meilleur des cas, les opposants se retrouvent toujours minoritaires au Parlement, quand bien même ils peuvent former un gouvernement, à l'instar de ce qui s'est passé au Maroc, en 1998, quand le premier ministre socialiste a dû s'allier, pour former une majorité, à des partis du centre habituellement associés aux gouvernements palatiaux, le principal d'entre eux étant dirigé par le beau-frère du roi. Rien n'implique donc que la revivification des parlements aboutisse un jour à l'installation d'une forme même affaiblie de parlementarisme, que le rallye de la

⁹ Sur le « cercle vertueux », les institutions démocratiques créant à terme des comportements favorables à la démocratie, voir Elster (1998). Sur son utilisation pour le monde arabe, voir Ferrié, *infra*.

démocratisation, pour reprendre l'expression de Michel Camau, franchisse un jour la ligne d'arrivée. Tout au moins n'y a-t-il pas de ligne d'arrivée dans l'esprit de ses concepteurs. Demeurent, toutefois, le raffinement des dispositifs autoritaires dans les pays de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient qui rend difficile la perception des limites par les opposants comme par les gouvernants, l'isomorphisme croissant des institutions autoritaires et des institutions démocratiques résultant de stratégies déjà anciennes d'importation des technologies politiques (Badie, 1986) comme de l'influence contemporaine du « constitutionnellement correct » (Cabanis et Martin, 2003), la volonté des dirigeants autoritaires d'apparaître respectables, l'échec radical des idéologies – sinon des pratiques – hostiles à la démocratie et, surtout, les politiques de libéralisation mises en place par ceux-là même qui veulent éviter la démocratie mais ne peuvent pas résister sans broncher aux pressions démocratiques. Cela fait, somme toute, beaucoup et il convient certainement de le prendre en considération, plutôt que de se complaire dans l'idée fausement subtile que la démocratisation n'est qu'une rhétorique¹⁰ ou un trompe-l'œil.

Reste la question de l'islamisme. Disons qu'elle n'a pas lieu d'être posée ici ; d'un point de vue technique, la démocratie représentative se définit par la circulation du pouvoir entre plusieurs partis en présence, de sorte qu'aucun parti ne puisse être considéré *a priori* comme le gagnant de la prochaine élection (Alvarez, Cheibub, Limongi et Przeworski, 1996). Dès lors qu'un parti accepte cette conception, on ne saurait prétendre, en toute rigueur, qu'il est opposé à la démocratie. La question se pose, bien sûr, de savoir si un parti qui prétend gouverner au nom de Dieu accepterait de ne dépendre que des hommes. Elle n'a jamais pu être résolue empiriquement, puisque aucun gouvernant de la région n'a jamais permis à des opposants de parvenir au pouvoir. L'exemple de l'Algérie, en 1991, est révélateur : les gouvernants ont préféré interrompre le processus électoral que de laisser les islamistes remporter les élections. On observera que Ben Ali s'est mis à réprimer sévèrement les islamistes tunisiens, dès qu'il s'est avéré que ceux-ci pouvaient obtenir de bons scores électoraux. La répression quasi systématique des Frères musulmans et assimilés, lors des élections législatives égyptiennes, est également notable. Cette répression vise-t-elle les idées ou le risque politique ? Aucun dirigeant arabe ne fait preuve de laïcité (ou de neutralité), tous s'affirment partisans du respect scrupuleux de l'islam, tous défendent ostensiblement la morale et la vertu, à quoi se réduit désormais l'identité musulmane (Ismail, 2003). Ce qui les insupporte, chez les islamistes, n'est donc pas exactement ce qu'ils pensent, mais le fait qu'ils ne sont pas (ou n'apparaissent) politiquement « fongibles » dans des oppositions modérées, voire complaisantes. Sont-ils, à cause de cela, un obstacle réel à la « démocratisation » ? Certainement pas, dans la mesure où les gouvernants ne veulent pas la démocratisation, de sorte que ce qu'ils répriment chez les islamistes n'est pas « l'arriération religieuse » mais l'opposition déterminée. Ceci ne signifie pas, pour autant, que les islamistes seraient des porteurs paradoxaux de la modernité endogène, comme le suggèrent certains auteurs (par ex. Burgat, 1995). Ils sont, plus exactement, les porteurs d'une illusion. Yves Schemel notait précisément, à propos des illusions naguère en cours dans le monde

¹⁰ Ce qu'elle est aussi ; mais elle n'est pas que cela, en ce sens qu'elle exerce une contrainte sur les gouvernants et, plus largement, sur l'ensemble des acteurs de la vie politique.

arabe, qu'aucune politique étrangère n'a rendu un peuple plus libre et qu'aucune politique économique ne l'a rendu plus égalitaire. On peut ajouter une troisième et ultime mais tenace illusion, la religion comme ressort d'ordre, dont on pourrait dire la même chose : aucune référence religieuse n'a rendu un peuple ni meilleur ni plus heureux.

Références bibliographiques

- ALVAREZ M., J. A. CHEIBUB, F. LIMONGI et A. PRZEWORSKI, 1996, « Classifying Political Regimes for the ACLP Data Set », *Studies in International Comparative Development*, n° 31.
- ANDERSON L. 1995, « Democracy in the Arab World: A Critique of the Political Culture Approach », dans R. Brynen, B. Korany et P. Noble, édés, *Political Liberalization and Democratization in the Arab World*, vol. 1, *Theoretical Perspectives*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner.
- BAAKLANI A., G. DENGÈUX et R. SPRINGBORG, 1998, *Legislative Politics in the Arab World: The Resurgence of Democratic Institutions*, Boulder, Lynne Rienner.
- BADIE B. 1986, « Le transfert de technologies politiques dans le monde arabe, de l'importation à l'innovation », *Bulletin du CEDEJ*, n°23.
- BRUMBERG D. 1995, « Authoritarian Legacies and Reform Strategies in the Arab World », dans R. Brynen, B. Korany et P. Noble, édés, *Political Liberalization and Democratization in the Arab World*, vol. 1, *Theoretical Perspectives*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner.
- 2002, « The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of Democracy*, vol. 13, n°4.
- BURGAT F. 1995, *L'islamisme en face*, Paris, La Découverte.
- CABANIS A. et M. L. MARTIN, 2003, « Un espace d'isomorphisme constitutionnel : l'Afrique francophone », *Mélanges offerts à D.-G. Lavroff* (à paraître).
- CAMAU M. 1976, « De quelques aspects juridiques de la dépendance : le droit constitutionnel des États maghrébins post-coloniaux », dans W.K. Ruf et al. *Rapports de dépendance au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS.
- 1991, « Changements politiques et problématique du changement », dans M. Camau, dir., *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS-Éditions.
- 1992, « Trois questions à propos de la "démocratisation" dans le monde arabe », dans J.-C. Vatin, et al., *Démocratie et démocratisation dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ.
- 2002, « La transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, Paris, CNRS-Éditions.
- CATUSSE M. et F. VAIREL, 2003, « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre". Métamorphoses et continuités du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n°175.

- DILLMAN B. 2001, « Facing the Market in North Africa », *The Middle East Journal*, vol. 55, n°2.
- DOBRY M. 2002, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », dans J. Santiso, dir., *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala.
- ELSTER J. 1986, *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit.
- 1996, *The Roundtable Talks and the Breakdown of Communism*, Chicago, Chicago University Press.
- ELSTER *et al.*, 1998, *Institutional Design in Post-Communist Societies: Rebuilding the Ship at Sea*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FERRIE J.-N. 2002, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n° 175.
- à paraître, « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2002*, Paris, CNRS-Éditions.
- FLORY M. 1964, « Consultation et représentation dans le Maghreb indépendant », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1962*, Paris, Éditions du CNRS.
- GALLISSOT R. 1991, « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », dans M. Camau, dir., *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS-Éditions.
- GEERTZ C. 1977, « The Judging of Nations. Some Comments on the Assessment of Regimes in the New States », *Archives européennes de sociologie*, vol. 18, n°2.
- HAGGARD S. et R. KAUFMAN, 1992, *The Politics of Economic Adjustment*, Princeton, Princeton University Press.
- HALPERN M., 1963, *The Politics of Social Change in the Middle East and North Africa*, Princeton, Princeton University Press.
- HERMET G., 2000, « Le charme trompeur des théories : un état des travaux », dans C. Jaffrelot, dir., *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala.
- HUDSON M., 1977, *Arab Politics. The Search for Legitimacy*. New Haven, Yale University Press.
- 1995, « The Political Culture Approach to Arab Democratization: The Case for Bringing It Back in, Carefully », dans R. Brynen, B. Korany et P. Noble, eds, *Political Liberalization and Democratization in the Arab World*, vol. 1, *Theoretical Perspectives*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner.
- HUNTINGTON S., 1968, *Political Order in Changing Societies*, Yale, Harvard University Press.
- ISMAÏL S., 2003, *Rethinking Islamist Politics: Culture, the state and Islamism*, Londres, Tauris.

- KIENLE E., 2000, *A Grand Dilusion. Democracy and Economic Reform in Egypt*, Londres, Tauris.
- LECA J., 1979, « Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb », dans J. Leca, dir., *Développements politiques au Maghreb. Aménagements institutionnels et processus électoraux*, Paris, Éditions du CNRS.
- LIPSET S. M., 1959, « Some Social Requisites of Democracy », *American Political Science Review*, vol. 53, n°1.
- LOAEZA S., 2002, « L'incertitude dans la transition prolongée au Mexique. Le Parti Action nationale et l'horreur du risque », dans J. Santiso, dir., *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala.
- MOORE C. H., 1970, *Politics in North Africa*, Boston, Little Brown.
- OSSMAN S., 1998, *Miroirs maghrébins. Itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, CNRS-Éditions.
- ROUSSILLON A., 2000, « L'Annuaire de l'Afrique du Nord à travers les âges. Des indépendances à la globalisation : routinisation du travail de deuil de la colonisation », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1998*, Paris, CNRS-Éditions.
- RYZOVA, L. (à paraître), *L'effendiyya ou la modernité contestée*, Le Caire, Cedej.
- SCHEMEIL Y., 1988, « Quelques hypothèses sur les transformations de la mémoire politique dans certains pays arabes », *Bulletin du CEDEJ*, n°23.
- 1999, « La compétence et l'implication politique en Europe : dans la forêt magique des Eurobaromètres », dans P. Bréchon et B. Cautrès, dirs, *Les enquêtes Eurobaromètres. L'analyse des données socio-politiques*, Paris, L'Harmattan.